



Ma mere avait des dettes, j'ai renoncé à son héritage

Par **vuillet laurent**, le **30/01/2017** à **08:18**

bonjour

j'ai du renoncer a l'héritage de ma mère qui avait des dettes sous conseil d'un notaire.

Elle avait souscrit un emprunt pour une voiture d'une valeur de 5000€;

Personne n'est venu réclamer cette voiture et je n'ai jamais été contacté par un organisme de recouvrement; Deux ans après, je me retrouve avec une voiture dont je ne sais que faire.

Pourriez vous me dire si je peux la vendre ? ou quoi que ce soit...

Dans l'attente, toutes mes salutations

Cordialement

Par **Visiteur**, le **30/01/2017** à **10:27**

Bonjour,

mais si vous avez la voiture cela revient à avoir accepté l'héritage ? Quand on refuse un héritage c'est tout ! Donc vous ne devriez même pas être en possession de cette voiture ?

Par **vuillet laurent**, le **30/01/2017** à **11:46**

Merci de votre réponse, grenouille, mais j'avais récupéré cette voiture avant de me prononcer et je pensais que des huissiers viendraient la réclamer, il n'en a rien été. personne ne s'est manifesté et je ne sais pas quoi faire de ce véhicule alors si vous me dites qu'en gardant ce véhicule, c'est comme si j'acceptais cet héritage, je comprends mais que puis je faire de celle ci ?